

le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V. 350 relatif au Grenier des Grands Augustins sis 7 rue des Grands Augustins à Paris 6^e.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'intérêt historique et patrimonial du Grenier des Grands Augustins qui correspond aux deux derniers étages de l'Hôtel d'Hercule sis 7, rue des Grands Augustins à Paris 6^e où Picasso avait son atelier et où il a peint le fameux tableau « Guernica » ;

Considérant que son actuel propriétaire la Chambre Syndicale des Huissiers veut y conduire un projet de création d'une résidence hôtelière haut de gamme ;

Considérant l'émotion légitime que ce projet suscite, notamment après la décision prise à l'unanimité par la Commission Régionale des Monuments Historiques qui s'est tenue le 13 mai 2014, présidée par le Préfet Daubigny, Préfet de Région Ile-de-France, et à laquelle le Maire du 6^e a participé ;

Considérant le dépôt de permis de construire du 5 août 2014 qui ne tient pas compte des décisions de cette Commission de classer des éléments de la toiture, l'intérieur des deux derniers étages et l'escalier d'honneur ;

Sur la proposition de M. Jean-Pierre LECOQ, des élus du Groupe UMP et de M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- les services de la Ville de Paris, et en particulier de la Direction de l'Urbanisme, apprécient la demande de permis de construire évoquée plus haut, au regard des avis qui seront prochainement rendus par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Commission du Vieux Paris, et se montrent particulièrement attentifs au respect des éléments patrimoniaux protégés, conformément aux engagements pris par la Maire de Paris et le Maire du 6^e.

- Mme la Maire de Paris, avec le Cabinet du Président de la République qui a souhaité que ce lieu de mémoire soit préservé, engage les négociations nécessaires afin que la volonté commune de la Mairie de Paris et de la Présidence de la République soit respectée.

- la Ministre de la Culture, Mme Fleur PELLERIN, demande à ses services et notamment à la responsable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de respecter les prises de position de la Commission Régionale des Monuments historiques.